Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 038-200063964-20250331-DE0000125_2025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE D'ARANDON-PASSINS

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2025

Date de convocation le 19 mars 2025

Membres :	
En exercice :	23
Présents :	13
Absents :	10
Votants :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

Présidente : Madame le Maire Maria SANDRIN

Secrétaire : Madame Véronique GROS

DE000025-2025

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE

Rapporteur : Vincent LIENARD

Présents : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Muriel RADIX, Sylvain JUPPET, Alexandre BOITTIAUX, Jean Paul COTTIER, Sylvie MONTERO, Dimitri CASTELANT, Sophie DE ARAUJO

Absents : Bruno GENEVAY, Marilyn SERRANO, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Cédric THIEVENAZ, Michel HANNI, Patricia COUTHON

Excusés : Fabienne DUPUY (pouvoir à A. BOITTIAUX), Guillaume LIAUZUN (pouvoir à A. FARGE), Chloé VIAL (pouvoir V. GROS)

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 038-200063964-20250331-DE0000125_2025-DE

Après avoir présenté les grandes lignes du compte administratif 2024 du budget général de la commune, après avoir procédé à l'affectation de l'excédent de fonctionnement définitif constaté au 31 décembre 2024, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2025 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2025
O11	Charges à caractère général	465 800.00€
O12	Salaires et charges	652 500.00 €
O14	Atténuation de produits	0.00 €
65	Autres charges de gestion courante	132 695.00 €
66	Intérêts des emprunts	74 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	453.03 €
68	Dépréciations / Provisions	2 500.00 €
6811 (042)	Amortissements	70 000.00€
TOTAL		1 397 948.03 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 002		747 062.89 €
70	Produits D'exploitation	131 055.87 €
73	Impôts et Taxes	958 378.42 €
74	Dotations	243 509.00 €
75	Loyers Participations	65 000.00 €
76-77	Produits financiers	4.74 €
		1 397 948.03 €

Il est expliqué au Conseil Municipal que le budget a été établi sans prendre en compte l'excédent de fonctionnement volontairement, pour permettre un remboursement d'emprunt sur le budget 2026.

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 038-200063964-20250331-DE0000125_2025-DE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2025
16	Emprunts et dettes	100 000.00 €
20	Immobilisation incorporelles	86 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	236 000.00 €
23	Immobilisations en cours	800 000.00 €
	Restes A Réaliser (RAR)	397 100.00 €
TOTAL		1 619 100.00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
02	Résultat d'exploitation reporté	931 171,46 €
10	Taxe d'aménagement - FCTVA	90 000.00 €
040	Opérations d'ordre	70 000.00 €
	Restes A Réaliser (RAR)	664 903.00 €
TOTAL		1 756 074.46 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité

ADOPTE le budget primitif 2025 tel qu'il vient d'être présenté

AUTORISE Madame le Maire à engager les dépenses et les recettes prévues dans le cadre de ce budget.

Dit que cette délibération sera transmise à la sous-préfecture ainsi qu'à Monsieur le Responsable du SGC de la Tour du Pin.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance
Véronique GROS

Le Maire
Maria SANDRIN

MAIRIE DE RANDONNAS 38510